

AMPLITUDE SURGICAL

Rapport des commissaires aux comptes
sur l'autorisation d'attribution
d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire
du 16 décembre 2021

Vingt-deuxième résolution

DELOITTE & ASSOCIES

106 COURS CHARLEMAGNE – 69002 LYON

TEL : + 33 (0) 4 72 43 37 00 – FAX : + 33 (0) 4 72 43 35 13

SOCIETE ANONYME INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LYON ET A LA
COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES

CAPITAL DE 1 723 040 EUROS – RCS NANTERRE 572 028 041

MAZARS

109 RUE TETE D'OR – CS 10363 - 69451 LYON CEDEX

TEL : +33 (0) 4 26 84 52 52 - FAX : +33 (0) 4 26 84 52 59

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LYON ET
A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON-RIOM

CAPITAL DE 5.986.008 EUROS - RCS LYON 351 497 649

AMPLITUDE SURGICAL

Société Anonyme au capital de 480 208,41 €

Siège social : 11, cours Jacques Offenbach 26000 VALENCE

R.C.S ROMANS : 533 149 688

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire
du 16 décembre 2021

Vingt-deuxième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Aux actionnaires de la société Amplitude Surgical,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions des articles L.225-197-2 du code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 3% du capital social de la société au jour de la décision d'attribution par le conseil d'administration.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter de la date de la présente assemblée générale, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Amplitude Surgical

*Autorisation d'attribution
d'actions gratuites existantes
ou à émettre*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Lyon, le 09 novembre 2021

Les Commissaires aux Comptes

**DELOITTE &
ASSOCIES**



JEAN-MARIE LE JELOUX

MAZARS



SEVERINE HERVET
